



Baden le 9 février 2003

Er Groës - Port Blanc
56870 - BADEN
☎ 02-97-57-09-67
✉ gliss56@free.fr

Chers Amis et Amies,

L'hiver est bien là, nous en avons eu la confirmation les jours derniers.
La neige nous a perturbé en Bretagne, nous allons bientôt l'apprécier dans les Alpes.
Je vous confirme que nous avons bien enregistré l'inscription de:



pour le séjour au **Grand Bornand** du 16 au 22 mars à l'adresse ci-dessous :

**Résidence-Club « le SAVOY »
74450 - LE GRAND-BORNAND**

☎ : **04 50 02 33 44** - Fax : **04 50 02 22 74**

Nota : Précisez de ne vous appeler qu'aux heures de repas.

**Ne ratez pas le rendez-vous le
Samedi 15 Mars 2003**

A **Arradon**, parking de l'hôtel Beau Rivage (face au collège) à **19h20**
Ou à **Ploërmel**, parking Intermarché route de Vannes à **20h00**
Ou encore à **Rennes**, parking Restaurant Les 3 Marches, route de Vannes à **20h40**

*Dînez ou prenez une bonne collation avant le départ !
Notre seul arrêt sera pour transformer les sièges en couchettes, (vers 22h30).
Nous rappelons qu'il est interdit de manger et de fumer dans le car.
Et n'oubliez pas vos duvets pour dormir bien au chaud durant la nuit de trajet.*



Attention :

Vérifiez bien votre assurance !

Afin que vous soyez bien rassurés et assurés, je vous ai reproduit au verso de ce courrier un article bien documenté, paru dans la revue « Télé-Loisirs » N° 883 paru le 27 janvier 2003.

Préparez-vous, y compris sur le plan physique, pour que ce séjour soit une réussite.

Le secrétaire de l'association
Yvon Le Mouhaër

Contrairement à une idée reçue, la pratique de sports de montagne n'est pas correctement garantie par les contrats d'assurance les plus courants, telle la multirisque habitation ou l'assurance extrascolaire souscrite au profit d'enfants. Quant aux prestations comprises dans les cartes bancaires de paiement, elles sont très inégales. Dans certains cas, la souscription d'une garantie spécifique s'avère indispensable.

? Ma multirisque habitation rembourse les frais de secours en montagne. Est-ce suffisant ?

Non. D'abord, parce que ce remboursement est souvent très limité : 750 € au maximum avec le contrat AGF Habitation ou 460 € avec celui du Crédit agricole, par exemple, pour les seuls frais d'évacuation sur les pistes de ski, ce qui exclut la pratique du hors-piste. Ensuite, parce que les frais de recherche proprement dits peuvent rester à votre charge : or, il faut savoir que ces frais sont très coûteux, et qu'ils sont aussi, de plus en plus souvent, réclamés aux familles. Enfin, parce que les préjudices matériels que vous pouvez être amené à déplorer (skis brisés...) ne sont jamais indemnisés dans le cadre d'une multirisque habitation.

? Toutes les cartes bancaires comportent-elles une garantie neige et montagne ?

Non. Seules les cartes « haut de gamme » (Visa Premier, Gold MasterCard...) comportent une telle prestation. Cette garantie est très complète : elle prend non seulement en charge les frais de recherche et de secours en montagne (à hauteur des frais réels engagés pour la carte Premier et jusqu'à 7700 € avec la carte Gold), mais elle vous rembourse également, dans certaines limites, vos for-



Vos droits

Ski : devez-vous souscrire une assurance ?

faits de remontées mécaniques, vos cours de ski non utilisés à la suite d'un accident et certains frais médicaux (lunettes, par exemple) en complément de vos organismes sociaux habituels. Si vous disposez d'une telle carte bancaire, vous n'avez donc pas besoin de souscrire une assurance spécifique. Seule condition pour être couvert en cas de problème : vous devez payer une prestation de votre séjour à la montagne (voyage, logement, forfaits...) avec votre carte. Si, en revanche, vous êtes titulaire d'une carte Visa classique ou d'une Eurocard, vous devez vous assurer de façon spécifique.

? Est-on correctement couvert lorsqu'on prend des cours de ski ?

Tout dépend de la façon dont vous partez skier : formule club tout compris ou séjour individuel. Dans le premier cas, les garanties essentielles (frais de recherche en montagne...) sont généralement comprises dans votre forfait : mieux vaut

“ Avant de partir skier, examinez les garanties que vous offrent vos contrats en cas d'accident. ”

vérifier ce point pour plus de sûreté. Dans le second cas, en revanche, on vous incitera à prendre une assurance spécifique. Si vous adhérez à la Fédération française de ski, par exemple, et si vous n'avez aucune couverture satisfaisante, on vous proposera de souscrire la licence Carte Neige (23,50 € pour 8 jours, par exemple). La plupart des foyers de ski de fond proposent, quant à eux, un Passeport montagne au prix annuel de 14 € par adulte et de 7 € pour les jeunes de moins de 16 ans.

? A qui s'adressent les assurances spéciales ski proposées dans toutes les stations ?

A ceux qui ne disposent ni d'une carte bancaire haut de gamme, ni d'une assurance individuelle couvrant les frais de recherche et les dommages corporels qu'ils peuvent s'occasionner à eux-mêmes. Elles s'adressent également à ceux qui pratiquent le ski de façon individuelle, en dehors d'un club, ou à ceux qui s'aventurent hors piste. Ici, les formules qui peuvent vous être proposées sont variées : vous pouvez y souscrire en station ou avant de partir, chez votre assureur habituel. Si vous skiez plusieurs fois par an, optez de préférence pour un forfait annuel tel que l'Assistance neige de la GMF (24 €) ou Snowie d'Europ Assistance (27,29 €).

Enfin, si vous faites du ski avec vos enfants, préférez une formule familiale, plus économique au-delà de trois personnes assurées.

Roselyne Legris

Ci-dessous, à titre indicatif, le tarif des Tarifs des assurances souscrites aux points de vente de la station :

TICKET ARAVIS SECURITE à la journée 2,5 €	TICKET ARAVIS SEJOUR + 19 € les 5 jours + 1,1 € jour supp.
Assurance secours et soins Assurance responsabilité civile Défense et recours Remboursement des cours de ski Remboursement forfait de ski + de 2 jours	Assurance secours et soins Assurance responsabilité civile Défense et recours Remboursement des cours de ski Remboursement forfait de ski (mini 2j) + Rapatriements + Avantages dans la station